



**Communiqué Ayant Sanctionné la Commémoration du 15^{ème}
Anniversaire de la Résolution 1325 (UNSCR 1325) du Conseil de
Sécurité de l'ONU en Afrique de l'Ouest
Les 20 et 21 Octobre 2015, Accra (Ghana)**



En partenariat avec le Réseau Ouest-africain pour l'Édification de la Paix (WANEP), la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a organisé une réunion pour commémorer **le 15^{ème} Anniversaire de la Résolution UNSCR 1325**. Cette rencontre a rassemblé environ 45 participants provenant des Ministères des Affaires Féminines et du Genre, des Représentants des Organisations de la Société Civile, des Médias et des Partenaires du Développement d'Afrique de l'Ouest.

La Commémoration qui était placée sous l'égide du Ministère Ghanéen du Genre, de l'Enfance et de la Protection Sociale s'est tenue au Mensvic Hôtel d'Accra (Ghana) les 20 et 21 Octobre 2015. Le Thème de la rencontre était le suivant : « **Quinze Années de Mise en Œuvre de la Résolution UNSCR 1325 en Afrique de l'Ouest : Évaluer le Passé et Penser l'Avenir** ».

Cette rencontre a été organisée pour passer en revue la mise en œuvre de la Résolution UNSCR 1325 en Afrique de l'Ouest, faire des échanges sur les succès obtenus et les expériences acquises dans la promotion du Programme 'Femmes, Paix et Sécurité', examiner les défis qui font obstacle à l'exécution des Plans d'Action Nationaux (PAN) et élaborer des stratégies pour accélérer la mise en œuvre de la Résolution UNSCR 1325 en Afrique de l'Ouest.

Son Excellence, Madame La Ministre du Genre, de l'Enfance et de la Protection Sociale a été représentée à cette rencontre par Monsieur John A. Ackon, le Vice-ministre qui a prononcé le Discours-programme et qui a déclaré l'ouverture officielle de la séance. Monsieur Le Vice-ministre a exprimé sa satisfaction de voir que le Ghana a été choisi pour cette rencontre et a félicité la Commission de la CEDEAO ainsi que WANEP pour leurs efforts en vue d'assurer une participation importante et effective des femmes aux processus de paix comme le recommande la Résolution UNSCR 1325. Il a transmis aux Participants les salutations du Président de la République du Ghana et a promis le soutien de son pays pour que cette rencontre soit couronnée de succès. La Commissaire de la CEDEAO pour les Affaires Sociales et le Genre, Dr. Fatimata Dia Sow a été représentée par le Directeur du Genre, Dr. Sintiki Tarfa Ugbe qui a présenté, tour à tour avec M. Chukwuemeka Eze, le Directeur Exécutif de WANEP, les mots de bienvenue et les remarques préliminaires à l'assistance.

LES OBSERVATIONS

La Conférence :

1. A pris acte des progrès accomplis en Afrique de l'Ouest sur l'élaboration du Plan d'Action Régional ainsi que sur les Plans d'Action Nationaux relatifs à la Résolution UNSCR 1325 ;
2. A pris acte des réalisations effectives accomplies relatives aux trois piliers, à savoir la prévention, la participation et la promotion de la Résolution UNSCR 1325 ;
3. A pris acte de l'intégration des piliers complémentaires – notamment : la protection et la poursuite des Plans d'Action Nationaux de certains pays ;
4. A reconnu qu'il reste encore beaucoup à faire, non seulement pour renforcer la mise en œuvre opérationnelle, mais également pour appliquer l'ensemble des indicateurs

spécifiques comme une base commune pour suivre et documenter l'exécution de la Résolution UNSCR 1325 par les Gouvernements et les Organisations de la Société Civile pertinentes de la sous-région ;

1. 5. A identifié les insurrections, la violence électorale et les crises d'identité au nombre desquelles l'appartenance ethnique et les conflits religieux comme les défis actuels ou émergents à la paix et à la sécurité dans la sous-région ;
5. A identifié l'impunité et les difficultés d'accès des femmes à la justice comme les principales causes de la violence exercée sur les femmes dans la région ;
6. A pris note de l'insuffisance de la documentation et de la diffusion des résultats de la mise en œuvre des processus de la Résolution UNSCR 1325 ;
7. A noté que l'insuffisance des financements et le manque de volonté politique sont les principaux facteurs qui font obstacle à la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux relatifs à la Résolution UNSCR 1325 ;
8. A pris note du niveau peu élevé de prise de conscience des dispositions de la Résolution UNSCR 1325, en particulier parmi les principaux acteurs majeurs de la Sécurité d'État et autres acteurs ;
9. A souligné la nécessité des partenariats, des alliances, de la coordination et de la collaboration entre les principaux acteurs majeurs pour une mise en œuvre réussie de la Résolution UNSCR 1325 ;
10. A soulevé son inquiétude à propos de l'interminable prise en otage des filles nigérianes de Chibok ;
11. A salué les Études en cours à l'échelle de la Planète sur l'exécution de la Résolution UNSCR 1325 ainsi que la mise en place d'un Instrument Mondial d'Accélération pour soutenir l'application de cette Résolution ;
12. A exprimé son engagement en faveur de la nouvelle Résolution UNSCR 2242 portant sur les Femmes, la Paix et la Sécurité adoptée le 13 octobre 2015.

RECOMMANDATIONS

À la fin de cette délibération qui a duré deux jours, les participants ont adopté les recommandations suivantes :

PRÉVENTION :

- Les participants ont souligné la nécessité d'investir dans les Mécanismes Nationaux d'Alerte précoce et de Réaction Rapide approuvés par l'Autorité des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, mécanismes qui affirment le rôle crucial des femmes et des OSC dans les divers piliers de l'Alerte Précoce.
- La promotion des Résolutions ou des Mécanismes Alternatifs de Résolution des Conflits au sein des Etats-membres.
- La Promotion de l'Éducation de la Paix et de la Culture de la Paix dans tous les Etats-membres
- Les Gouvernements et les OSC ou les Réseaux doivent continuer de sensibiliser et d'aiguiser la prise de conscience des populations sur le contenu de la Résolution notamment en la traduisant dans les diverses langues de la CEDEAO ;

PROTECTION ET CONTINUITÉ

- Renforcement des compétences chez les agents de sécurité, les institutions chargées de faire appliquer la loi et le Système Judiciaire, notamment les tribunaux religieux et traditionnels.
- Mettre pleinement en application les instruments internationaux, régionaux et nationaux afin de promouvoir et de protéger les droits des femmes.
- Améliorer l'accès des femmes à la justice et mettre en place des sanctions appropriées pour les auteurs d'actes de violence sexuelle et de violence fondée sur le sexe (SGBV).

PARTICIPATION

- La nécessité d'améliorer la participation des femmes à tous les processus de paix de la CEDEAO et de ses Etats-membres, notamment en recrutant des femmes dans le Conseil des Sages, dans les Infrastructures Nationales de Paix, dans les Médiations et dans les Services de Soutien de la CEDEAO entre autres.
- Mettre en place une base de données sur les femmes qui soit compétente dans tout ce qui a trait aux femmes, à la paix et à la sécurité et dans d'autres domaines liés au développement.

RESPONSABILITÉ ET REPORTAGE

Afin d'assurer une totale conformité de toutes les Résolutions sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, l'ONU doit exiger de ses Etats Membres qui souscrivent à la Résolution UNSCR 1325 d'élaborer des cadres de Suivi et Évaluation.

- De diffuser les meilleures pratiques en matière de Suivi et Évaluation ainsi que les principaux indicateurs de suivi de la mise en œuvre.
- L'on encourage les États-membres à soumettre des Rapports Périodiques à la CEDEAO pour permettre de suivre la mise en œuvre de la Résolution UNSCR 1325 dans la sous-région.
- Installer un Groupe de travail composé d'Acteurs Majeurs provenant d'horizons divers au nombre desquels les OSC, les Milieux Universitaires et les Ministères du Genre pour assurer la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Action Nationaux (PAN).

MOBILISATION DES RESSOURCES

- L'UA et la CEDEAO doivent rendre des ressources disponibles pour soutenir l'exécution des Plans d'Action Nationaux (PAN) dans les pays qui les ont déjà en place ainsi que dans les pays qui se préparent à les élaborer. Les fonds requis pourraient être rendus disponibles à partir du mécanisme financier récemment établi appelé « Fonds pour les Femmes Africaines » ou à partir de n'importe quelle autre source;
- Les Budgets Annuels Nationaux doivent faire des provisions pour les activités liées aux Plans d'Action Nationaux et de telles dispositions doivent être retenues comme un indicateur de conformité des pays aux principes de la Résolution UNSCR 1325.
- Un engagement stratégique avec le Secteur Privé en vue d'un financement éventuel des activités concrètes du PAN.

- L'on doit apporter davantage d'informations et de conseils aux Etats-membres et aux OSC de la sous-région (CEDEAO) sur les moyens d'avoir accès au financement destiné au travail de mise en œuvre de la Résolution UNSCR 1325 à travers l'Instrument Mondial d'accélération récemment établi.

PARTENARIAT, ALLIANCES ET COLLABORATION

- Les Organisations ou les Réseaux dirigés par les femmes doivent s'associer aux Pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire pour une meilleure participation des femmes aux processus de prise de décision ;
- Les organisations de femmes doivent s'associer aux médias pour vulgariser la Résolution UNSCR 1325, maintenir la présence constante de la question dans le domaine public et susciter du soutien à la Résolution parmi des journalistes.
- Les organisations ou les réseaux de femmes doivent s'associer à des hommes provenant d'horizons divers – des institutions religieuses ou traditionnelles – pour s'attaquer de manière stratégique et novatrice aux systèmes patriarcaux qui résistent à l'avancement des femmes.
- Les participants ont invité 'Femmes de l'ONU' à rendre disponible le rapport de l'Étude menée à l'échelle mondiale sur la mise en œuvre de la Résolution UNSCR 1325 tout en facilitant le processus de révision et de validation de l'étude.

PRINCIPAUX DOCUMENTS SUR LES RÉSULTATS

- *Le Communiqué*
- *Les Actes de la Conférence documentant les communications ainsi que tous les documents qui viennent en appui.*